
POINT SUR LES CONSEILS DES MINISTRES DES PAYS DE LA ZONE UEMOA

Semaine du 30 octobre au 05 novembre 2025

Sommaire

<i>BENIN</i>	2
<i>BURKINA FASO</i>	4
<i>COTE D'IVOIRE</i>	8
<i>GUINEE BISSAU</i>	8
<i>MALI</i>	8
<i>NIGER</i>	11
<i>SENEGAL</i>	11
<i>TOGO</i>	15
<i>Disclaimer</i>	16



Au titre des conseils de ministres des pays de la zone UEMOA, les équipes de la SA2IF vous présentent le résumé suivant.

BENIN

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 5 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

2

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

✓ **Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant code des forêts et de la faune en République du Bénin.**

Les textes de loi encadrant le secteur forestier dans notre pays sont dispersés et abordent séparément différents aspects tels que la flore, la faune, le commerce international des espèces végétales et animales, ainsi que les pâturages et parcours naturels.

Dans ce contexte, la loi n°93-009 du 2 juillet 1993, qui constitue la principale référence en matière de gestion des forêts en République du Bénin, apparaît aujourd'hui dépassée au regard des nombreuses évolutions survenues au fil du temps.

Il est donc apparu nécessaire de regrouper l'ensemble de ces dispositions législatives en un Code forestier unique, couvrant l'ensemble des domaines liés à la gouvernance du secteur, afin d'assurer une meilleure cohérence et une gestion intégrée des ressources forestières.

✓ **Institutionnalisation des Pôles économiques régionaux d'industrie légère et d'agro-industrie.**

Dans le cadre de sa politique de promotion industrielle, le Gouvernement, conformément à la loi n°2022-38 du 03 janvier 2023 portant régime des zones économiques spéciales en République du Bénin, a instauré un dispositif physique destiné à favoriser le développement des industries éligibles à ces zones.

Quelques années seulement après sa mise en œuvre, la zone économique spéciale de Glo-Djigbé enregistre déjà une croissance significative, une dynamique appelée à se renforcer avec la mise en place prochaine des zones de Sèmè-Podji et de Kétou.

Afin de pérenniser et d'amplifier les résultats de cette politique, il devient nécessaire d'établir, dans chaque région, un modèle de cadre physique de développement destiné aux entreprises agréées au code des investissements et actives dans les secteurs de l'agro-industrie et de l'industrie légère, mais qui, en raison de leur taille ou de la nature de leurs activités, ne peuvent être intégrées aux zones économiques spéciales.

Cette orientation justifie la création des Pôles économiques régionaux, placés sous la supervision d'Autorités d'administration et de régulation. Ces instances seront chargées, entre autres, de conduire les études de faisabilité, de sélectionner les sites et d'assurer le zonage des espaces concernés.

Le présent décret définit les modalités d'implémentation de cette mesure, dont l'objectif principal est de favoriser un développement équilibré et harmonieux du territoire national.

✓ **Création de la Société de Développement forestier (SODEF S.A) et approbation de ses statuts.**

Dans le cadre de la poursuite de la restructuration de la filière bois et dans l'objectif de renforcer la production de bois-énergie, la société mettra un accent particulier sur le développement d'une économie locale inclusive, impliquant activement les populations riveraines. Elle veillera à concilier performance économique et préservation de l'environnement, en intégrant les enjeux liés au climat, à la séquestration du carbone, à la conservation de la biodiversité et à la protection des sols, tout en contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Sur le plan économique, l'accent sera mis sur la valorisation du bois d'œuvre, la transformation locale du bois et la création d'emplois qui en découle. La société assurera également la gestion et l'exploitation durable des forêts classées ainsi que des autres domaines forestiers qui lui seront confiés par la Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse.

Ces interventions comprendront, entre autres, la sécurisation du domaine forestier de l'État, la surveillance, la mise en place de plantations forestières et l'exploitation rationnelle des ressources issues de ces plantations, conformément aux principes du développement durable et à la politique forestière nationale.

À terme, il est attendu une amélioration notable dans la gestion, le développement et la valorisation des produits forestiers, contribuant à un aménagement durable et équilibré des forêts placées sous sa responsabilité.

Dans cette perspective, la SODEF S.A. reprendra les missions et attributions précédemment dévolues à la Société Nationale du Bois (SONAB). Le ministre chargé du Développement durable, en coordination avec les ministres concernés, prendra les dispositions nécessaires pour assurer son opérationnalisation effective.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a adopté d'autres mesures normatives, notamment les décrets relatifs :

- à la transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et adoption, du projet de loi sur la répression du faux monnayage et des autres atteintes aux signes monétaires en République du Bénin ;

- aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence judiciaire de l'État ;
- ainsi qu'à l'approbation des statuts modifiés de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE S.A.).

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Le conseil a entendu deux (02) communications.

- ✓ **Réalisation d'études dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation de quatre-vingts (80) retenues d'eau dans différentes localités du Bénin.**

Ces études s'inscrivent dans la dynamique de valorisation du potentiel hydroagricole du pays, en vue de promouvoir l'irrigation à travers une maîtrise intégrale des ressources en eau. L'objectif visé est de renforcer la résilience de notre agriculture face aux aléas climatiques et d'en améliorer la compétitivité.

Dans cette optique, il est prévu la construction de soixante retenues d'eau à vocation agropastorale ainsi que la réhabilitation de vingt autres, réparties sur plusieurs départements et communes du territoire national.

Le Conseil a donné son accord pour la contractualisation avec un groupement de bureaux d'études spécialisés, chargé de la réalisation de ces différentes missions.

- ✓ **Contractualisation avec diverses sociétés dans le cadre du projet de construction du siège des Institutions de Régulation à Cotonou.**

Il s'agit d'un complexe immobilier de type R+8 avec un sous-sol à usage de parking, implanté sur une superficie de 9821 m² qui permettra d'offrir aussi bien un cadre de travail confortable aux personnels desdites institutions que des facilités d'accès aux usagers.

BURKINA FASO

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le jeudi 30 octobre 2025, en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 37 mn, sous la présidence de Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers suivants :

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE**

Le Conseil a examiné un projet de loi portant relecture de la loi n°55-2004/AN du 21 décembre 2004 relative au Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. Cette relecture a pour objectif de corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du texte actuel, lesquelles freinent le bon fonctionnement des collectivités territoriales, et d'intégrer les nouvelles orientations issues notamment du pilier 3 du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) intitulé « Renforcer l'État et améliorer la gouvernance ».

Les principales innovations introduites par ce projet de loi concernent, entre autres :

- le renforcement de la collaboration entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés, sous la coordination des chefs de circonscription administrative, afin de consolider l'autorité de l'État ;
- la révision des critères de création des communes, désormais fondée sur le niveau des ressources budgétaires disponibles ;
- la nouvelle classification des communes en trois catégories : communes de moyen exercice, de plein exercice et à statut particulier ;
- la mise en place d'un contrat d'objectifs entre l'État et le président du conseil de collectivité territoriale ;
- la révision des compétences transférées aux collectivités territoriales ;
- l'octroi d'une autonomie relative aux arrondissements ;
- la réduction du nombre de conseillers municipaux et régionaux ;
- et l'institution d'un statut de l'élu local, destiné à mieux encadrer les fonctions de conseiller municipal et régional.

L'adoption de ce projet de loi contribuera à renforcer le cadre juridique régissant les collectivités territoriales et à optimiser leur organisation et leur fonctionnement pour une gouvernance locale plus efficace.

Le Conseil a, en conséquence, donné son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée législative de Transition pour examen et adoption.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Le Conseil a approuvé un rapport portant sur la réalisation de certaines opérations immobilières.

Ces opérations concernent l'acquisition par l'État de trois immeubles, dont un bâtiment de type R+6 et deux complexes immobiliers situés à Ouagadougou, destinés à répondre à des besoins administratifs. Elles incluent également la location d'un bâtiment dans la

région des Tannounyan, au profit du ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.

L'objectif poursuivi à travers ces acquisitions et cette location est de renforcer le patrimoine immobilier de l'État, de réduire les dépenses liées aux loyers et d'améliorer les conditions de travail des agents publics.

L'adoption de ce rapport autorise ainsi la mise en œuvre effective de ces opérations immobilières au bénéfice de l'Administration publique.

6

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Le Conseil a adopté un décret portant approbation d'un contrat-plan entre l'État et La Poste Burkina Faso (LA POSTE BF).

Dans un contexte marqué par la volonté du Burkina Faso d'accélérer la dématérialisation des procédures et des services publics, le Gouvernement entend valoriser le potentiel du réseau de LA POSTE BF afin d'en faire un outil stratégique d'inclusion financière et numérique.

À cet effet, les agences postales existantes, tout comme les nouvelles à créer, seront transformées en Maisons des citoyens, appelées « Zama Tchè » en langue nationale San. En plus des services postaux et financiers classiques, les Zama Tchè accueilleront les guichets de la Banque postale pour offrir une gamme élargie de prestations aux populations. Elles comprendront également des espaces d'assistance destinés à faciliter l'accès des usagers aux services publics dématérialisés.

Dans le cadre du contrat-plan 2026-2030, l'État et LA POSTE BF s'engagent à cofinancer la construction et l'équipement de vingt (20) Zama Tchè, pour un montant global de 5 547 507 000 F CFA, réparti à parts égales entre les deux parties (50 % chacune).

L'adoption de ce décret ouvre la voie à la signature officielle du contrat-plan entre l'État et LA POSTE BF, contribuant ainsi à l'expansion et à la modernisation des services postaux sur l'ensemble du territoire national.

COMMUNICATIONS ORALES

✓ **Le ministre de l'Economie et des finances** a fait au Conseil le bilan de la gestion du Fonds de soutien patriotique (FSP) au troisième trimestre de l'année 2025.

Au titre du troisième trimestre 2025, le montant total des ressources mobilisées au 30 septembre s'élève à 40 830 795 253 F CFA, traduisant une hausse significative de 40,12 % par rapport aux encaissements enregistrés au 30 juin 2025. Cette progression est principalement portée par les prélèvements, qui représentent 42,75 % des recouvrements sur la période.

Sur la période du 1er janvier au 30 septembre 2025, le montant global des encaissements, toutes sources confondues, atteint 142 603 529 418 F CFA, soit 95,07 % de l'objectif annuel de recouvrements fixé à 150 milliards F CFA.

S'agissant des dépenses, le montant cumulé au 30 septembre 2025 s'établit à 199 124 704 695 F CFA. Comparé aux prévisions de dépenses pour la même période, estimées à 202 044 519 632 F CFA, il ressort un taux d'exécution de 98,55 %.

Ces dépenses se répartissent entre les charges de fonctionnement et les investissements, illustrant une exécution budgétaire globalement satisfaisante au terme du troisième trimestre 2025.

- ✓ **Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur** a fait au Conseil le compte rendu de la participation du Burkina Faso à la 69e session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), tenue du 15 au 19 septembre 2025 à Vienne en Autriche.

Au cours de cette session, la délégation burkinabè a rappelé aux participants le rôle joué par le Burkina Faso au sein du Conseil des Gouverneurs durant la période 2023-2025 pour la promotion de l'utilisation de l'atome pour la paix et le développement. Notre pays a en outre, exprimé sa volonté de développer une approche sûre et durable dans la mise en œuvre de son programme électronucléaire.

La participation du Burkina Faso à la 69e session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA a permis de réaffirmer son attachement à la vision fondamentale de l'Agence.

- ✓ **Le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat** a fait au Conseil le compte rendu de la participation du Burkina Faso au séminaire sur les procédures relatives aux produits exportés vers la Chine notamment l'inspection et la quarantaine, tenu du 11 au 24 septembre 2025 à Changzhou, en République populaire de Chine.

Ce séminaire avait pour objectif principal de renforcer les compétences techniques des participants en matière d'inspection et de quarantaine des marchandises, tout en leur permettant de bénéficier de l'expérience de la République populaire de Chine dans ce domaine. Il a également offert aux participants un aperçu des pratiques chinoises concernant l'inspection et la supervision des biens de consommation importés et exportés, ainsi qu'une initiation aux nouvelles technologies et équipements utilisés pour le contrôle des produits agricoles et alimentaires.

Au cours de cette formation, les participants burkinabè ont été sensibilisés à la sécurité sanitaire des aliments, afin de garantir à la population des produits sains et de qualité, et

à l'importance de disposer d'infrastructures adaptées pour assurer la supervision et le contrôle des produits importés.

COTE D'IVOIRE

À ce jour 05 novembre 2025, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres ivoirien n'a été publiée. La dernière date du mercredi 1^{er} octobre 2025.

8

GUINEE BISSAU

À ce jour 05 novembre 2025, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres bissau-guinéen n'a été publiée.

MALI

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 5 novembre 2025, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Sur rapport du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, le Conseil des Ministres a adopté des projets de texte régissant la profession d'Architecte.

Le Traité modifié de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) prévoit la création, entre les États membres, d'un marché commun reposant sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux, ainsi que sur le droit d'établissement pour les personnes exerçant une activité libérale ou salariée.

Dans ce cadre, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, tenue à Niamey le 30 mars 2005, a adopté une démarche progressive visant à harmoniser l'exercice des professions libérales au sein de l'espace communautaire. La profession d'Architecte a été retenue parmi les métiers concernés lors de la première phase de cette harmonisation.

Pour sa mise en œuvre, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté :

- la Directive n°07/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relative à la libre circulation et à l'établissement des Architectes ressortissants de l'espace UEMOA,
- et la Directive n°01/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 relative à l'harmonisation des règles régissant la profession d'Architecte au sein de l'Union.

Pour transposer ces directives dans le droit interne malien, il est apparu nécessaire de relire la Loi n°89-17/AN-RM du 1er mars 1989 portant organisation de la profession d'Architecte ainsi que son décret d'application.

Les principales innovations introduites par les projets de texte adoptés sont les suivantes :

- possibilité pour les Architectes ressortissants de l'espace UEMOA d'exercer au Mali avec le droit de libre circulation et d'établissement ;
- obligation pour les Architectes non ressortissants d'un État membre de s'associer à un Architecte national agréé inscrit à l'Ordre d'un État membre ;
- prise en compte des attributions de la tutelle ;
- institution d'un Commissaire du Gouvernement auprès de l'Ordre des Architectes du Mali ;
- création des Conseils régionaux de l'Ordre des Architectes du Mali ;
- obligation de consulter l'Ordre national des Architectes par les pouvoirs publics et toute entité régionale ou internationale sur les questions relevant de l'Architecture ;
- instauration d'un stage professionnel obligatoire de 24 mois.

Ces mesures visent à moderniser la réglementation de la profession, faciliter l'intégration régionale et renforcer le rôle de l'Ordre des Architectes dans la supervision et la régulation de la profession au Mali.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

- ✓ **Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux**, a informé le Conseil des Ministres de la participation du Mali à la cérémonie de signature de la Convention des Nations unies contre la Cybercriminalité et à la Conférence de haut niveau y relative, les 25 et 26 octobre 2025, à Hanoï au Vietnam.

La conférence, placée sous le thème : « Lutter contre la Cybercriminalité – Partager les responsabilités – Regarder vers l'avenir », a rassemblé plus de 2 300 délégués issus des États membres, d'organisations internationales, de la société civile et d'organisations non gouvernementales.

Au cours de la cérémonie, 72 États membres, dont plusieurs pays africains tels que le Mali, ont procédé à la signature de la Convention des Nations Unies contre la Cybercriminalité. Lors des sessions plénières, les Chefs de délégation des États membres, des organisations internationales, des ONG et de la société civile ont salué l'adoption et la signature de la Convention et ont appelé à sa ratification rapide.

Dans son intervention, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, a présenté les actions menées par le Mali dans la lutte contre la Cybercriminalité, notamment l'adoption de plusieurs lois spécifiques et la mise en place du Pôle national de lutte contre la Cybercriminalité.

La cérémonie de clôture s'est conclue par une déclaration conjointe réaffirmant l'engagement des États à coopérer dans la lutte contre la Cybercriminalité.

- ✓ **Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale** a informé le Conseil des Ministres :
 - **des conclusions de la 2ème Edition du « Lomé Peace and Security Forum ».**

Sur invitation des autorités togolaises, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a pris part, du 10 au 12 octobre 2025, à la 2^e édition du « Lomé Peace and Security Forum ».

Lors du Panel des Leaders, intitulé : « L'Afrique face aux défis sécuritaires complexes : comment renforcer et rendre durables la paix et la stabilité dans un monde en mutation ? », les ministres des Affaires étrangères de la Confédération des États du Sahel (AES) ont partagé leurs messages et attentes concernant l'autonomie stratégique du Sahel et de l'Afrique, la solidarité régionale et les formats de partenariat.

Les ministres AES ont également été reçus en audience par le Président du Conseil de la République Togolaise.

- **des conclusions de la 19ème Réunion ministérielle à mi-parcours du Mouvement des NonAlignés.**

Les 15 et 16 octobre 2025, les ministres des Affaires étrangères des États membres du Mouvement des Non-Alignés se sont réunis à Kampala, en Ouganda, autour du thème : « Approfondir la coopération pour une prospérité mondiale partagée ».

Dans son intervention, le ministre malien a :

- réaffirmé l'attachement du Mali et de la Confédération AES aux idéaux du Mouvement ;
- dénoncé les soutiens étatiques étrangers aux groupes armés terroristes ;
- présenté les réformes et progrès réalisés par les autorités de la Transition dans différents domaines.

Le document final adopté à l'issue de la réunion prend en compte les attentes du Mali concernant :

- le processus de paix ;
- l'adoption de la Charte nationale pour la paix et la Réconciliation nationale ;
- les sanctions imposées aux États.

Par ailleurs, le ministre a eu plusieurs rencontres bilatérales avec ses homologues et a rencontré la communauté malienne résidant en Ouganda.

- **de la participation du Mali à la 5ème Edition du Forum d'Assouan.**

Le ministre a représenté le Mali à la 5^e édition du Forum d'Assouan, tenue les 19 et 20 octobre 2025 en Égypte.

Lors de cette édition :

- une table-ronde ministérielle, intitulée « Au-delà des tempêtes dominantes : un avenir de coopération pour le Sahel », a été coanimée par les ministres des Affaires étrangères du Mali et du Burkina Faso pour la Confédération AES ;
 - les ministres AES ont rencontré leur homologue égyptien pour échanger sur des sujets d'intérêt commun ;
 - des échanges bilatéraux et multilatéraux ont également été menés pour renforcer la coopération du Mali avec ses partenaires.
- ✓ **Le ministre de la Santé et du Développement social** a informé le Conseil des Ministres de la situation épidémiologique du pays marquée, notamment par une augmentation du nombre de cas confirmés de dengue comparé à celui de la semaine écoulée.

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat a appelé la population au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre les maladies.

NIGER

À ce jour 05 novembre 2025, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres ivoirien n'a été publiée. La dernière date du mercredi 22 octobre 2025.

SENEGAL

Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 05 novembre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

✓ AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

Préparation des Jeux olympiques de la Jeunesse Dakar 2026

Le Président de la République a présenté l'état d'avancement des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026, prévus du 31 octobre au 13 novembre 2026 au Sénégal. Il a rappelé avoir :

- présidé, le 31 octobre 2025, la cérémonie de présentation de la mascotte officielle « AYO » ;
- effectué, le 2 novembre 2025, une visite d'inspection des sites d'hébergement et des infrastructures sportives.

Il a demandé au Gouvernement, au Comité d'organisation et aux acteurs publics et privés concernés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour achever les infrastructures dans les délais, avec qualité, sécurité et durabilité optimales.

Le Chef de l'État a souligné l'importance de :

- sécuriser les manifestations ;
- améliorer les systèmes de desserte des sites ;
- valoriser le patrimoine culturel, artisanal et touristique ;
- mobiliser toutes les forces vives autour du succès de l'événement, véritable vitrine internationale du Sénégal.

Renforcement et développement de l'économie sociale et solidaire

Le Président a rappelé que la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale demeure une priorité gouvernementale. Il a demandé de :

- renforcer l'économie sociale et solidaire et le développement communautaire ;
- accélérer la mise en œuvre des programmes de vulgarisation coopérative ;
- évaluer les dispositifs incitatifs de la loi d'orientation sur l'économie sociale et solidaire ;
- élaborer et mettre en œuvre une Stratégie nationale de Responsabilité sociale d'Entreprise (RSE) pour améliorer son impact social.

Il a appelé à faire de 2026 une année de promotion de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

Autosuffisance en riz et valorisation de la filière nationale

Le Président a insisté sur l'urgence de renforcer :

- les aménagements hydroagricoles ;
- l'amélioration des rendements agricoles ;
- le soutien aux riziculteurs par la mise à disposition d'intrants, matériels agricoles et maîtrise des coûts énergétiques.

Il a demandé aux ministres concernés d'engager des concertations avec les acteurs de la filière pour :

- assurer une transformation adéquate ;
- mettre en place des circuits de commercialisation maîtrisés ;
- réguler les prix du riz local et renforcer la labellisation de la filière.

L'objectif est de consolider l'autosuffisance nationale en riz et de promouvoir sa consommation, dans une logique de souveraineté alimentaire et de patriotisme économique.

Agenda du Président de la République

Le Chef de l'État a informé le Conseil de ses récentes et prochaines activités :

- 3 novembre 2025 : Ouverture de la 19^e Assemblée générale de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et de la 5^e édition de la Francophonie scientifique ;
- 4 novembre 2025 : Ouverture de la 8^e édition du Salon international des Mines du Sénégal (SIM Sénégal 2025) ;
- 10 novembre 2025 : Présidence de la Journée des Forces Armées, sur le thème « Les Forces armées, partenaires des JOJ Dakar 2026 ».

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Mise en œuvre des politiques publiques et approvisionnement en eau potable

Le Premier Ministre a présenté la démarche de rupture du Gouvernement visant à améliorer les services publics et répondre aux besoins essentiels des populations.

Dans le secteur de l'eau potable :

- finalisation des études des autoroutes de l'eau ;

- lancement des travaux prévus en 2026 pour approvisionner les centres urbains du triangle Dakar–Mbour–Thiès, Touba et 28 localités traversées, en particulier les populations riveraines du Lac de Guiers.

Progrès et innovations dans le secteur de l'éducation

Le Premier Ministre a mis en avant :

- la gestion des examens et concours (CFEE et BFEM) avec digitalisation ;
- la carrière et situation administrative et financière des enseignants, avec apaisement du climat social ;
- la résorption du déficit en personnel enseignant à travers un plan quinquennal et un plan de recrutement spécial ;
- le renforcement des capacités du personnel et la gouvernance du secteur, alignés sur l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050 ;
- l'introduction de l'anglais au préscolaire et élémentaire ;
- la création des Lycées Nation-Armée pour la Qualité et l'Équité (Lynaqe) à Sédhiou et Kaffrine ;
- la mise en œuvre de la Nouvelle Initiative pour la Transformation Humaniste de l'Éducation (NITHÉ) ;
- le Programme d'Urgence de Résorption des Abris provisoires persistants (PURAPP) et la Stratégie nationale des Infrastructures et Équipements scolaires (SNIES 2030) ;
- la promotion de l'alphabétisation et des langues nationales.

Sécurité et administration territoriale

Dans le domaine sécuritaire, il a relevé les actions menées par l'administration territoriale et les Forces de Défense et de Sécurité, avec des résultats probants lors d'opérations réalisées entre juillet et octobre 2025, notamment :

- sécurité publique et civile ;
- sécurité transfrontalière ;
- lutte contre la drogue, le vol de bétail et l'orpaillage clandestin ;
- lutte contre l'exploitation frauduleuse de bois, les encombrements, les occupations anarchiques, la mendicité, les quartiers flottants et l'émigration clandestine.

Les résultats se traduisent par :

- le nombre de personnes contrôlées,
- les procédures initiées et arrestations opérées,
- les départs de pirogues empêchés et réseaux démantelés,

- le contrôle des séjours irréguliers d'étrangers et la sécurité routière.

Le Premier Ministre a félicité les ministres de l'Hydraulique et de l'Assainissement, de l'Éducation nationale et de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour leurs efforts et résultats obtenus.

Enfin, il a annoncé qu'il prendra quelques jours de congé à partir du 6 novembre 2025.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage a fait une communication sur la campagne agricole 2025-2026.
- Monsieur le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur le bilan intermédiaire de la gestion des inondations durant l'hivernage 2025.
- Madame le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement a fait une communication sur l'ouverture de la session ordinaire unique 2025-2026 et l'examen par l'Assemblée nationale du projet de Loi de Finances initiale (LFI) de l'année 2026.

TOGO

Aucune publication relative au Conseil des ministres n'a été consultable par nos équipes à la date du 05 novembre 2025, la dernière en date remontant à celle du 13 février 2025.

Disclaimer

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de la SA2IF, en vue d'une quelconque transaction. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement informatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles ne reflètent qu'un document de synthèse de tous les communiqués de conseil des ministres de la zone UMOA lus par les équipes de la SA2IF et elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis.

16

Par ailleurs, pour plus d'informations ou des avis à titre de conseil en investissement, vous êtes priés de consulter la SA2IF aux contacts mentionnés dans le présent document.